

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 27 octobre 2014, à 20h, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM. Marc Perron, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
Stéphanie Gagnon, directrice générale

Sont absents :

MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
Yoland Bau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 
1. Piste cyclable Saint-Félicien/La Doré : Demande de subvention au PDRF

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2014-10-201

PISTE CYCLABLE SAINT-FÉLICIEN/LA DORÉ : DEMANDE DE SUBVENTION AU PDRF

---

CONSIDÉRANT le projet de piste cyclable reliant le Moulin des Pionniers de La Doré et le Centre de conservation de la biodiversité boréale de Saint-Félicien;

CONSIDÉRANT les ententes intervenues entre la Municipalité de La Doré et la Ville de Saint-Félicien dans le dossier;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses demandes citoyennes et le constat fait lors des états généraux présentés en octobre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- autorise le dépôt d'une demande de subvention au programme PDRF, et ce, pour la totalité du résiduel local, pour les plans et devis et début des travaux préliminaires;
- confirme que la Municipalité de La Doré à l'intention de réaliser le projet tel que présenté dans la prévision de financement ;
- s'engage à respecter les conditions de la CRE concernant les modalités de subvention du PDRF ;
- mandate la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons comme chargé de projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,  
Directrice générale